

**Consultation fédérale sur la modification de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) en vue du financement de la Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fondation EFA)**

Madame la conseillère fédérale,

Le Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir donné la possibilité de participer à la consultation fédérale citée sous rubrique.

Le Conseil d'État est favorable à la solution proposée et n'a pas de remarques particulières.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 19 février 2024

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
A. RIBAUX

*La chancelière,*  
S. DESPLAND